



Concours mondial d'éloquence

Règlement du concours

Modalités de participation à la seconde phase

Préambule

Ne peuvent participer à la seconde phase du concours mondial d'éloquence que les candidats ayant participé à la première phase et ayant été désignés lauréats au sein de leur zone. Au maximum, ils sont au nombre de 8 binômes lauréats.

Organisation de la seconde phase

Deux étapes sont constituées .

Etape 1 : entre le 16 juillet et le 31 juillet

Le candidat, accompagné de son professeur, réalise une nouvelle vidéo relative au sujet de la seconde phase et la dépose sur You tube.

Sujet de la seconde phase :

« Créer, innover, entreprendre en français » est la thématique du sommet de la francophonie qui se tiendra en octobre en France : dans la préparation de votre avenir seriez-vous prêt à relever ce défi également lancé à la jeunesse francophone du monde ? Dites-nous comment vous comptez vous y prendre.

Précisions concernant la vidéo produite :

- Durée : 3 à 5 minutes ;
- Format : MP4 ;
- Contenu : visualisation du candidat qui s'exprime oralement sans note, décor fixe, pas d'incrustation d'images, pas de musique ;
- Enregistrement : en une seule prise, sans coupure, pas de montage post enregistrement.

Résultat de l'étape 1 : le 4 août

Un jury mondial examine les 8 vidéos (4 pour les candidats en français langue première + 4 pour les candidats en français langue étrangère) et relève les 2 meilleures vidéos dans chaque catégorie, selon les mêmes critères d'évaluation qu'à la 1^{ère} phase.

Ce résultat est publié dès le 4 août et communiqué individuellement aux 8 binômes ayant concouru pour la seconde phase.

Etape 2 : finale mondiale

La finale mondiale du concours d'éloquence est organisée le 6 octobre 2024, dans le cadre du Sommet de la Francophonie. Un duo (élève + professeur) est déclaré lauréat mondial dans chaque catégorie, français langue maternelle d'une part, français langue étrangère d'autre part.

Les conditions de mise en œuvre de cette finale sont actuellement à l'étude avec le secrétariat général du Sommet de la Francophonie.

Responsabilité

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure, les dispositions relatives à ce concours devaient être modifiées.

Les organisateurs du concours mondial d'éloquence